

Commune de BLÂMONT
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 Février 2016 à 20h

PRÉSENTS : Guy JAMBOIS, Maire, Gilbert L'HOTE, Danielle VAILLANT, Yvette DUSSAUSSOIS, Éric PIERSON, Ghislaine STOCARD, Francine SCHUMACKER, Blandine SALTZMANN, Xavier VUILLAUME, Jean Louis BONNET,
ABSENTS EXCUSÉS : Régine VERLASSEN procuration à Danielle VAILLANT, Jean Marc VILLA procuration à Jean Louis BONNET

ABSENTS NON EXCUSÉS : Thierry MEURANT, Isabelle CHANE, Cédric ANDRIOT,

Ouverture de la séance à 20h00

- Désignation du Secrétaire de séance : Jean Louis BONNET

1 - Approbation des deux derniers comptes rendus :

Le Maire demande s'il y a des remarques. Aucune n'étant formulée, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide les comptes rendus du 15 janvier 2015 et du 08 février 2016.

2 – Demande d'aide pour un voyage scolaire en Italie

Le Maire fait lecture d'un courrier envoyé par des habitants de Blâmont demandant une aide financière pour un voyage scolaire en Italie organisé par le collège de Dombasle où est scolarisée leur fille. Le coût de ce voyage est de 280€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis défavorable, à l'unanimité des présents pour l'attribution d'une aide à ce voyage scolaire.

3 – Indemnité de régisseur: régie des droits de place

Le Maire propose que l'indemnité de régisseur soit élargie à l'employé municipal qui encaisse les droits de place à l'occasion des différentes manifestations (foire 1^{er} mai, fête foraine...). Il propose également de porter l'indemnité annuelle à 150€ pour tous les régisseurs sous réserve qu'ils aient fourni l'attestation de l'assurance qu'ils doivent souscrire personnellement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à une abstention et 11 voix pour, accepte ces propositions.

4 –Admission en non-valeur:

Le Maire informe l'assemblée que malgré différentes poursuites effectuées par le Comptable du Trésor, il n'a pas été possible de recouvrer les sommes suivantes pour deux redevables :

- Une pièce irrécouvrable de 635,90€
- Une pièce irrécouvrable de 25€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte ces admissions en non-valeur.

5 – Demande de subvention des associations :

Afin de préparer le budget primitif de l'année 2016, le Maire propose aux conseillers de faire un point sur les subventions à accorder aux associations de la Commune.

Il indique que l'association de la Fanfare est mise en veille et ne pourra prétendre à aucune subvention.

Les subventions resteront, dans l'ensemble, identiques à celles de l'année 2015.

6 – Taxe sur la publicité extérieure ; taux à déterminer:

Le Maire décide d'annuler ce point de l'ordre du jour.

7- Tarifs de location, la salle socioculturelle Bon Accueil

Le Maire présente les tarifs de location actuels :

Tarifs de location de la salle socioculturelle Bon Accueil Tarifs actuels			
Associations Siège social Blâmont		Association hors-Blâmont	
Sans chauffage	40€	Sans chauffage	100€
Avec chauffage:	140€	Avec chauffage	200€

Le Maire propose les nouveaux tarifs :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des présents, de les modifier comme suit :

Tarifs de location de la salle socioculturelle Bon Accueil à partir du 1 ^{er} avril 2016			
Associations Siège social Blâmont		Association hors-Blâmont	
Sans chauffage	50€	Sans chauffage	110€
Avec chauffage	150€	Avec chauffage	210€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} avril 2016.

Après une demande de projection privée (à guichet fermé) à la salle socioculturelle Bon Accueil, le Maire propose la mise en place d'un tarif. Inexistant à ce jour.

L'utilisation du matériel de projection nécessite aussi un tarif de facturation.

En ce qui concerne la projection privée. Madame VAILLANT précise qu'il est important de définir ce qu'est une projection privée, et deux situations se présentent :

- Projection à guichet fermé d'un film soumis à CNC
- Projection d'un film personnel non soumis à CNC, location de la salle et du matériel de projection et mise à disposition d'un projectionniste.

Tarifs de location de la salle socioculturelle Bon Accueil avec projection privée à partir du 1 ^{er} avril 2016		
	Associations Siège social Blâmont	Associations Hors-Blâmont
<i>Projection d'un film à guichet fermé, soumis à CNC</i>	Prix de la place 6€ /personne (tarif unique) avec un minimum de facturation de 600€	
<i>Projection d'un film personnel (location de la salle, du matériel et projectionniste)</i>	Sans chauffage: 200+50= 250€ pour 2 heures de projection Avec chauffage: 200+150= 350€ pour 2 heures de projection	Sans chauffage: 200+110= 310€ pour 2 heures de projection Avec chauffage: 200+ 210= 410€ pour 2 heures de projection

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents, d'instaurer ces deux tarifs à compter du 1^{er} avril 2016:

8- Soutien à l'investissement public local ; recensement des projets

Le Maire fait lecture du courrier de Monsieur le Sous-Préfet concernant le soutien à l'investissement public local. Le conseil municipal établit une liste des projets pouvant faire partie des 7 catégories, présentées par le courrier, éligibles au fonds de soutien :

- Catégorie 1, rénovation thermique :
 - Isolation de la toiture du cinéma
 - Changement des portes latérales du cinéma
- Catégorie 2, transition énergétique :
 - Chaudière à condensation au presbytère
 - Complément de panneaux solaires au camping (production d'eau chaude)
 - Eclairage public : changement de lampadaires + commande par auto transformateur générant 40% d'économie
- Catégorie 4, mise aux normes des équipements publics :
 - Accessibilité handicapés: aménagement de l'abribus Place du Général de Gaulle

La liste est à rendre pour le 7 Mars, Le Maire demande à l'assemblée délibérante de réfléchir à d'autres propositions éventuels.

9- Tarif du camping

La commission du cadre de vie propose des nouveaux tarifs pour la location du tonneau suite à son aménagement.

TONNEAU : TARIF à compter du 1^{er} mai 2016			
LOCATION	La NUITEE	WEEK-END (2 nuitées, du vendredi au dimanche)	SEMAINE (7 nuitées)
1 personne	23€	40€	140€
2 personnes	29€		165€
3 personnes	35€		200€
Par personne supplémentaire/nuitée		8€	
nuitée supplémentaire		20€	

Le prix comprend un kit literie jetable comprenant 1 alèse, 1 drap et 1 taie.

En option, location d'une couette et d'une housse de couette :

- Pour une personne : 4€
- Pour deux personnes : 8€
- Pour trois personnes : 12€

Caution :200€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents de valider les tarifs proposés par la commission du cadre de vie.

Le Maire propose de modifier les tarifs du camping suivant tableau ci-dessous :

TARIF CAMPING à compter du 1^{er} mai 2016	
Adulte	3€
Enfant de moins de 7 ans	1,50€
Caravane	4€
Camping-Car	5€
Tente	2€

Véhicule double essieux	40€
Visiteur	2€
Chien	1€
Garage mort	1,50€
Electricité 10 ampères	3€
Douche non campeur	2€
Jeton de Machine à laver	5€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents, les nouveaux tarifs du camping .

10- Tarif de location des salles

Le Maire demande à ce que les tarifs de location des salles soient réactualisés. Pour cela, le conseil municipal devra faire des propositions lors de la réunion du conseil municipal du mois d'avril.

Un groupe de travail est formé afin de réfléchir à ces nouveaux tarifs. Il sera constitué de :

- Gilbert l'HOTE
- Ghislaine STOCARD
- Francine SCHUMACKER
- Jean Louis BONNET
- Eric PIERSON

11- Fixation du prix de la concession : suppression de la délibération 2015-26 et remplacement par une nouvelle délibération

Le Maire propose la suppression de la délibération 2015-26 relative aux prix du columbarium. L'ouverture et la fermeture de case au concessionnaire au prix coûtant étant considéré comme inappropriées.

Il est proposé de mettre en place un forfait pour l'ouverture et la fermeture d'une case au columbarium au prix de 60€. Pour la réouverture d'une case le prix sera aussi de 60€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents la mise en place d'un forfait pour l'ouverture et la fermeture d'une case au columbarium.

12- Modification d'un poste d'agent de maîtrise en un poste d'adjoint technique de deuxième classe.

A la suite du départ de Mr Eric MARTIN, son poste d'agent de maîtrise doit être modifié en poste d'adjoint technique de deuxième classe à temps complet à compter du 12 Avril 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents la modification du poste d'agent de maîtrise en un poste d'adjoint technique de deuxième classe.

Communications et questions diverses :

- Remerciement de l'Etablissement Français du sang pour la collecte du samedi 06 Février : 65 personnes, 57 ont donné dont 3 nouveaux.
- Sacs jaunes : seulement distribués par la communauté de commune de la Vezouze
- Mur en pierre sèche derrière la station de lavage et borne camping-car : Mr Satori souhaite refaire le mur derrière chez lui, une partie appartient à la commune. Il demande si la Commune est d'accord pour prendre en charge les travaux concernant cette partie.
- Recrutement pour la médiathèque : suite au départ de Pauline PRUD'HOMME en congé sabbatique, il est nécessaire de la remplacer. Un accord de contrat avec la mairie de Badonviller est en cours.
- Demande de remboursement pour Mr Séliquer : suite à l'envoi d'archives concernant la commune de Blâmont, le Maire informe que 12,50€ seront remboursés à ce Monsieur pour les frais postaux engagés.
- Courrier d'un administré: Le maire informe que cet administré demande la réalisation de travaux devant chez lui, notamment la suppression des pavés. Cette demande ne pourra être prise en compte.
- Appartement Bon Accueil : La locataire actuelle souhaite quitter l'appartement au 1^{er} Mars 2016 et propose la reprise de location par sa soeur.

- Courriers de Mr Le Député
- Appel à projet 2016 du Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance signalé par Monsieur le Préfet.
- Ligne de trésorerie : Le Maire informe qu'une ligne de trésorerie devra être ouverte à la suite des travaux d'assainissement.

Prochain conseil municipal : vendredi 25 mars 2016 à 20h00
La séance est levée à 22h25

Le Maire,
Guy JAMBOIS